



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt six juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.  
Absents excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie représenté par M. JACOB Patrick, M. CATAVITELLO Thierry représenté par M. RALLON Daniel.

Absents :

*Convocation du : 22 juin 2020*

*Nb de membres : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Pour : 15  
Contre :  
Abstention :*

**Délibération n° 2020\_20D : Tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

Filière Administrative	Grade	Nombre de poste	Nombre d'heures	Obersvations		IB/IM
<b>Catégorie B</b>	Rédacteur	1	35 h			Emploi permanent
<b>Catégorie C</b>	Adjoint Administratif	1	15 h			Emploi permanent CDI
	Adjoint Administratif	1	35 h			Emploi permanent
	Agent d'accueil	1	35 h			Besoin saisonnier 350/327
	Agent d'accueil	1	17h50	CDD	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	457/400
Filière Technique						
<b>Catégorie C</b>	Adjoint technique	1	35 h			Emploi permanent
	Adjoint technique	1	15 h	CDD		Emploi permanent 347/325
	Adjoint technique	1	25h	CDD	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	410/368
	Adjoint technique	1	35 h	CDD	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	347/325
Filière sportive						
<b>Catégorie C</b>	Educateur des activités physiques et sportives	1	28h	CDD		Besoin saisonnier 458/401
	Educateur des activités physiques et sportives	1	28h	CDD		Besoin saisonnier 478/415

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir en cas de congés (annuels ou de maladie), de cessation de fonctions, ou autres empêchements des agents en poste à recourir à des agents contractuels pour assurer un service minimum,
- AUTORISE Monsieur le Maire, en fonction de l'ancienneté, de la valeur professionnelle de l'agent et des résultats des entretiens professionnels à revaloriser la rémunération des agents en CDI,
- DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le 29/06/2020  
Et publication ou notification du 29/06/2020



Le Maire

Roger MARIA